Informations de base	
2010/2314(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur une stratégie de l'UE pour les personnes sans-abri **Subject** 4.10.12 Politique du logement	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
16/12/2010	Décision du Parlement	T7-0499/2010	Résumé
16/12/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2314(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Déclaration écrite		T7-0499/2010	16/12/2010	Résumé

Déclaration sur une stratégie de l'UE pour les personnes sans-abri

2010/2314(DCE) - 16/12/2010 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une Déclaration sur une stratégie de l'UE pour les personnes sans-abri

Soulignant que la question des personnes sans-abri, continue de toucher la population dans tous les États membres et constitue une violation inacceptable des droits fondamentaux, le Parlement invite la Commission à **mettre en place une stratégie ambitieuse en faveur des personnes sans-abri** dans l'Union et à aider les États membres à élaborer des stratégies nationales efficaces.

EUROSTAT est appelé à recueillir des données sur les personnes sans-abri.

La Déclaration soutient les **objectifs d'action prioritaires**:

- personne ne devrait dormir dans la rue;
- personne ne devrait rester dans un hébergement d'urgence lorsque la période d'urgence est dépassée;
- personne ne devrait rester dans un hébergement de transition plus longtemps que nécessaire;
- personne ne devrait sortir d'une institution sans option de relogement;
- aucun jeune ne devrait finir sans-abri du fait de la transition vers une vie indépendante.

Le Parlement demande au Conseil de s'engager avant la fin de l'année 2010 (Année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) à **régler la question des personnes sans-abri d'ici 2015**.